



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Département fédéral des finances
Secrétariat général
Bundesgasse 3
3003 Berne

Par PDF et sous format Word à :
vernehmlassungen@estv.admin.ch

Fribourg, le 6 février 2017

Consultation du DFF concernant la révision de l'ordonnance régissant la TVA

Madame, Monsieur,

Dans l'affaire susmentionnée, nous nous référons au courrier du 21 décembre 2016 de Monsieur le Conseiller fédéral Ueli Maurer, nous invitant à vous faire part de notre avis sur l'avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 27 novembre 2009 régissant la taxe sur la valeur ajoutée (AP-OTVA) ainsi que sur les commentaires y relatifs.

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a pris bonne note de l'avant-projet précité. Il approuve ce dernier et attend, comme l'a relevé également la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des finances, qu'il soit accédé dans les meilleurs délais à la demande de la motion du Conseil des Etats intitulée « Pas de TVA sur les prestations subventionnées » (16.3431).

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Maurice Ropraz
Président

Au nom du Conseil d'Etat :



Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat